



**Natur'Epoie festival**

**3 Chemin de Nogent**

**51490 EPOYE**

**Naturepoie.festival@gmail.com**

# **NATUR'EPOYE FESTIVAL #4**

**16, 17 & 18 Juin 2023**

**Règlement**

## **1. Conditions d'exposition**

### **1.1. Frais d'inscriptions et conditions de candidature**

La candidature et la participation au Natur'Epoye Festival#4 est libre et gratuite.

Elle est ouverte à tous les photographes professionnels ou amateurs, majeur ou non (pour les mineurs, une autorisation parentale sera à fournir lors de la phase candidature).

### **1.2. Non concurrence**

Afin de proposer une affiche qualitative et variée aux visiteurs, nous demandons aux candidats de nous informer en cas de sélection à un ou plusieurs événements se tenant dans un rayon inférieur à 140 km d'Epoye. En effet, pour des raisons de non-concurrence, nous ne souhaitons pas proposer une exposition ayant été présentée, ou programmée, entre Septembre 2022 et Août 2023, dans la région proche.

### **1.3. Emplacement et présentation des tableaux**

L'emplacement alloué ne pourra en aucun cas être contesté. Celui-ci vous sera communiqué fin Mai au plus tard, par eMail, à l'adresse indiquée dans votre dossier de candidature. L'organisation des tableaux est sous la responsabilité de l'exposant. La signalétique (panonceau « *ne pas toucher* » par exemple), est à fournir par le photographe le cas échéant. Un panneau de présentation est demandé à l'exposant afin de présenter son travail, et sera à mettre en place par ses propres moyens sur son stand (médium et mise en valeur libre). Les stands seront revêtus d'un non-tissé noir (propriété du festival).

### **1.4. Montage et décrochage**

Le montage des tableaux s'effectuera le Jeudi 15 juin 2023 de 15h00 à 17h30.

Les crochets et/ou chaînes, ou tout autre système de fixation des tableaux, sont à prévoir par l'exposant. Chaque exposant est responsable de l'installation de ses tableaux.

Le décrochage des tableaux s'effectuera le Dimanche 18 Juin 2023 à partir de 18h00.

Chaque exposant est responsable du décrochage de ses tableaux.

### **1.5. Exposition**

La production de l'exposition est à la charge de l'exposant. Des tarifs préférentiels seront proposés aux exposants retenus par le partenaire du festival : Grand Angle Impression ([www.grand-angle-impression.fr](http://www.grand-angle-impression.fr))

Chaque exposant s'engage à exposer des tirages prêt-à-accrocher, avec système d'accroche au dos.

### **1.6. Autorisation de publication**

Si son dossier de candidature est retenu, l'exposant consent à ce que certaines images présentes dans son exposition soient utilisées dans le cadre de la promotion de l'événement, et utilisées sur les divers supports en lien avec le festival.

Il sera demandé à l'exposant de fournir également 2 à 4 photographies HD en **format paysage** qui seront utilisées uniquement dans le cadre de l'exposition géante extérieure. Ces images concourront pour le Prix du Public 2023. Ces fichiers ne seront demandés qu'en cas de sélection.

### **1.7. Défraiement, hébergement, repas**

Le candidat, s'il est sélectionné, ne pourra prétendre à aucune rémunération et/ou défraiement.

L'hébergement et les repas sont à la charge de l'exposant. Un foodtruck sera présent le samedi et le dimanche de l'événement.

Le Jeudi soir et le Samedi soir du festival, les repas seront pris en charge par le festival. Plus de précisions seront fournies en temps et en heure.

### **1.8. Présence du Photographe**

Pendant toute la durée du festival, le Photographe s'engage à être présent sur le lieu de l'événement.

Il s'engage à s'organiser au préalable (notamment professionnellement) afin de se libérer pour l'accrochage, le vernissage, le festival, et le démontage de son exposition.

## **2. Sélection des exposants**

La sélection des exposants s'effectuera courant Avril 2023.

Les candidats retenus en seront informés fin Avril, par eMail, à l'adresse indiquée dans le formulaire de candidature.

